

# PROTOCOLE SANITAIRE

## Année scolaire 2022-2023

Le cadre sanitaire comporte plusieurs niveaux de mesures :

- Le niveau socle
- **Le niveau 1 : niveau vert**
- **Le niveau 2 : niveau orange**
- **Le niveau 3 : niveau rouge**

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau **socle** est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
<b>Doctrine d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• Cours en présentiel au lycée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours en présentiel en école primaire</li> <li>• Cours en présentiel au collège</li> <li>• <b>Hybridation au lycée selon le contexte local</b></li> </ul>
<b>Protocole sanitaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Pas de limitation du brassage obligatoire</li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• <b>Limitation du brassage par niveau obligatoire</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées <b>plusieurs fois par jour</b> et des tables du réfectoire après chaque service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des mesures d'aération et de lavage des mains</li> <li>• Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public)</li> <li>• Limitation du brassage par niveau obligatoire et <b>par classe pendant la restauration dans le premier degré</b></li> <li>• Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, <b>après chaque repas</b></li> </ul>
<b>Activités physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. <b>En intérieur, distanciation adaptée à respecter</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les <b>activités de basse intensité</b> compatibles avec une distanciation sont permises</li> </ul>
<b>Protocole de contact-tracing</b>	<p>Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.</p>			

## **RECOMMANDATIONS DU MINISTRE DE LA SANTE :**

### **Respect des gestes barrières :**

- Lavage régulier des mains ou produits hydroalcooliques ;
- Aération fréquente des locaux ;
- Nettoyage des sols une fois par jour et désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

### **Port du masque :**

Il est fortement recommandé pour :

- Les personnes symptomatiques ;
- **Les contacts à risque** : Lorsqu'il y a un cas confirmé dans une classe, le masque est fortement recommandé en intérieur pour les élèves de la classe (à partir du CP) et le personnel pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.
- **Les cas confirmés** (à partir du CP) après leur période d'isolement pendant 7 jours ;
- Les personnes à risque de forme grave.

### **Précautions à prendre avant de conduire son enfant à l'école :**

En cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école, y compris s'il est totalement vacciné ou s'il a été infecté par la Covid-19 depuis moins de deux mois.

Les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2 doivent s'isoler.

Signes évocateurs de la Covid-19 :

Fatigue inexplicable ; myalgies (douleurs musculaires) inexplicables ; céphalées en dehors d'une pathologie migraineuse connue ; perte de l'odorat sans rhinite associée ; altération de l'état général ; diarrhée.

Les rhinites seules ne sont pas considérées comme des symptômes évocateurs de Covid-19.

### **Conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé :**

#### **\*Isolement des cas confirmés :**

L'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h.

La période d'isolement débute à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques, à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

#### **\*Dépistage des contacts à risques :**

Les élèves et les personnels en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invités à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenus. Ces règles sont les mêmes pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

Pour retirer gratuitement un autotest en pharmacie, il suffit de présenter le courrier (attestant d'un cas positif dans la classe) envoyé par l'école et le certificat de scolarité.

Aucune attestation ne sera demandée pour un retour à l'école.

Informez l'établissement (l'enseignante et la directrice) en cas de test positif.